



Titre de sejour etudaint/enfant de francais mais majeur.

Par **YEMOKO**, le **06/01/2009** à **15:37**

Madame, Monsieur

Je suis arrivé en France depuis 5 ans avec un visa Etudiant que je renouvelle annuellement, j'ai 25 ans, je suis en MASTER 2. Mon père réside en France depuis plus de 25 ans, je suis entièrement à sa charge car Etudiant et même boursier, il vient d'obtenir la nationalité Française (il y a un an), moi ayant la majorité revolue.

Etant fils unique et orphelin de mère, je souhaiterais pouvoir travailler en France après mes études.

Est-il possible que je fasse une demande de titre de sejour Vie Privée et Familiale, des dispositions de la loi le permettent elles ou pas ? Devrais je prendre un avocat ? Lesquels ? "spécialité".

Merci de m'informer, si ce n'est pas possible ,je vais aller vers le CANADA, obtenir une première experience professionnelle et rentrer en Afrique.

Meilleures salutations.

Victorien T